

*epistolam Augustini ad Paulinum, episcopum; epistolam Augustini adversus epistolam Juliani; epistolam Alipii et Augustini episcoporum, Ad Maximum medicum; epistolam S. Augustini ad Syxtum, presbiterum; epistolam Beati Hieronimi ad Eustochium, De virginitate servanda; originem super Exodum quinque benedictionales; textum unum; librum Mathei cum epistola Hieronimi, De prodige filio; librum Anselmi, Cantacuerensis archiepiscopi, De veritate, de libertate, de casu dyaboli, de Incarnatione Verbi, cur Deus homo, de contemptu virginali et de originali peccato, de processione Spiritus Sancti; Epistolam de azimo et fermentato; Vitam Beati Gregorii; Regulam Beati Benedicti; librum Sancti Martini De confessione peccatorum; Epistolas S. Pauli; Epistolas Gregorii; duas missales; textum grecum et epistolarium grecum; librum Bocci; librum hymnorum et cantica canticorum; librum Buchardi; librum Macrobiani; librum Ozacii; duo psalteriagrega; vitam Sancti Nicei; Moralia Job.*

Outre ces objets d'or et d'argent et ces nombreux ouvrages manuscrits, Hugues de Bourgogne fit encore à son église d'autres largesses considérables. Je n'en citerai que quelques-unes. Il acheva le clocher et le toit de l'église Sainte-Croix, orna sa nef de verrières, construisit le maître-autel. Dans son palais, il créa plusieurs chambres et acheva ses tours et ses cheminées. Il décora sa chapelle de peintures, acquit les terres de Thorigny de Saint-André, près Limonest, les églises de Fontaines et de Saint-Genis Laval avec leurs cimetières et leurs dimes, construisit le château de Saint-André, le château et l'église de Chazay, acquit diverses propriétés, construisit à Saint-Genis un cellier qu'il remplit de vins ainsi que tous les autres celliers appartenant à l'archevêché. Il fit don également des églises de Saint-Symphorien de Laye, de Saint-Martin de Naux, de Chevrier, de Sandrans, de Servas près Bourg, avec plusieurs manses. Il institua des chanoines à Saint-Irénée et les dota richement. Son testament se termine par ces mots:

— *Ut hoc firmitus tenetur omnibus hujus suæ constitutionis violatoribus anathematis gladium intemptavit.* »

1107. — *Josserand*, abbé d'Ainay, puis archevêque de 1107 à 1118, à qui l'on doit la fondation de l'église actuelle de Saint-Jean.